



## Une approche territoriale de l'évolution du nombre de licences et de clubs entre 1974 et 2002

*Entre 1974 et 2002, la croissance du nombre de clubs et du nombre de licences se répartissent de façon inégale selon les « types » de territoire composant l'hexagone.*

*La zone littorale présente les taux de croissance les plus élevés (respectivement 72 % et 130 %). Toutefois, en nombre, compte tenu d'un « poids » plus important, les zones de plaine sont les principales contributrices à la croissance.*

*Avant 1987, c'est dans les zones montagneuses que la croissance était la plus vive. Depuis 1987, c'est la zone littorale qui s'est portée en tête. Cette modification dans la hiérarchie coïncide avec l'inflexion générale que l'on observe sur les progressions du nombre de clubs et du nombre de licences, puisque c'est à partir de 1987 qu'elles se ralentissent.*

*A un niveau plus fin, on constate que le littoral atlantique, le littoral méditerranéen et dans une moindre mesure le massif pyrénéen se seront montrés les plus actifs. A l'opposé, le massif alpin aura été le moins dynamique.*

*Tout au long de la période, l'accueil des nouveaux licenciés se sera fait davantage par la création de clubs que par l'augmentation de leur taille. En effet, alors que le nombre de clubs s'accroissait de 72 % sur la période, la taille moyenne des clubs elle ne s'accroissait que de 25 %.*

Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative réalise depuis 1949 une opération dénommée « recensement des licences et des clubs auprès des fédérations sportives agréées ».

Ce dispositif collecte, depuis 1974, des ventilations régionales et départementales du nombre de licences délivrées et du nombre de clubs affiliés (cf. encadré 1). Il permet donc d'analyser l'évolution de ces données, depuis cette date, selon différents types de territoires (cf. encadré 2).

Le découpage du territoire métropolitain utilisé dans le cadre de cette étude se compose de quatre éléments : le littoral, la montagne, les territoires mixtes (mer et montagne), et la plaine. Le littoral est lui-même scindé en trois : le littoral nord, le littoral atlantique et le littoral méditerranéen. La montagne correspond aux départements des trois massifs : alpin, central et pyrénéen, auxquels on ajoute les Vosges et le Jura (cf. encadré 2).

Tout au long de la période sous revue (1974-2002), la population de la France métropolitaine s'est accrue de 17 % (tableau 1). Les régions « littorales » ou « montagnardes » ont suivi cette croissance. Par contre, la population des territoires mixtes (mer et montagne) a progressé plus vite que la moyenne nationale (26 %), alors que celle des territoires de plaine progressait moins vite que cette même moyenne (tableau 1).

### Jeunesse, Sports et Vie Associative

Bulletin de statistiques et d'études

N° 06-04

Avril 2006

Rédacteurs :

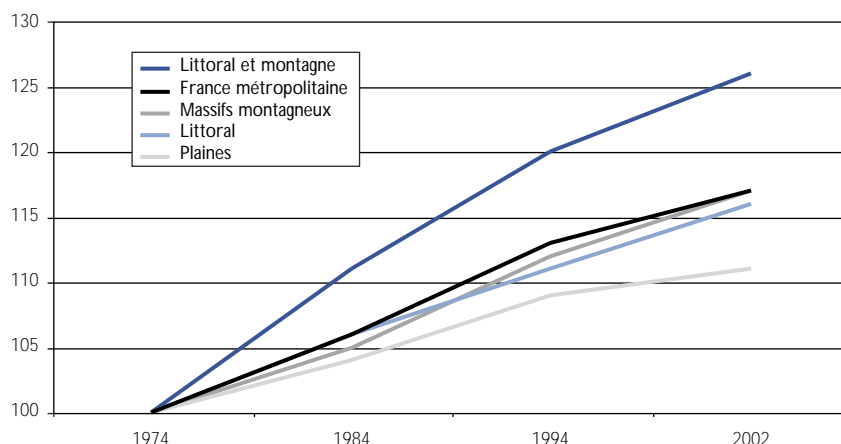
Dominique CROSNIER  
Mission statistique

Jean-Paul BOISSON  
Mission statistique

**TABLEAU 1**
**Évolution des populations**  
(Indice base 100 en 1974)

	1974	2002
Littoral et montagne	100	126
<i>Massifs montagneux</i>	100	117
Massif alpin	100	133
Massif pyrénéen	100	128
Vosges et Jura	100	103
Massif central	100	100
<i>Littoral</i>	100	116
Littoral méditerranéen	100	129
Littoral atlantique	100	119
Littoral nord	100	105
<i>Plaines</i>	100	111
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>117</b>

Source : INSEE, recensements de la population.

**Graphique 1**
**Évolution des populations**


Source : INSEE, recensements de la population.

**Une évolution qui révèle de fortes disparités**

Quand on s'intéresse aux données sur le nombre de clubs et sur le nombre de licences sportives délivrées, la période 1974-2002 se caractérise par la succession de deux phases aux évolutions contrastées : avant 1987 et depuis. Avant 1987, le nombre de licences délivrées a progressé à un rythme annuel moyen de 5,8 % ; depuis 1987, ce rythme est tombé à 1 %. Pour le nombre de clubs, le rythme annuel moyen de croissance est passé de 3,1 % avant 1987 à 0,4 % depuis.

Si ce mouvement d'ensemble se retrouve dans l'approche territoriale, il n'en demeure pas moins que certains territoires connaissent des évolutions plus favorables que d'autres. Ainsi, se dessine une évolution qui, tout en restant globalement homogène, fait apparaître des disparités significatives entre les différents types de territoires.

Sur l'ensemble de la période étudiée (1974-2002), le nombre de clubs en France métropolitaine a augmenté de 68 % : l'indice passe de 100 en 1974 à 154 en 1986 et 168 en 2002 (tableau 2a), soit une augmentation de 54 % entre 1974 et 1986 (12 ans) et de 9,5 % sur

le reste de la période (16 ans). Cette croissance est néanmoins relativement dispersée, deux zones géographiques (littoral et zone mer et montagne) se situant au-dessus de l'évolution d'ensemble, deux restant à proximité ou en-dessous (plaine et montagne).

**Encadré n° 1 :**

Le ministère chargé des sports dispose, depuis 1949, de statistiques relatives à la pratique licenciée au sein des fédérations sportives. Au fil du temps, l'information s'est enrichie. On dispose ainsi de plusieurs séries :

Depuis 1949 : les données globales, nationales.

Depuis 1962 : les données globales, nationales et sexuées.

Depuis 1974 : les données globales, localisées (c'est à dire par département) et sexuées.

Depuis 1978 : les données globales, localisées, sexuées, et par nature de licences.

Depuis 1999, jusqu'en 2002, seules sont disponibles les données globales, localisées et sexuées.

On entend par « données globales », les nombres de clubs et sections de clubs, et de licences.

Après 2002, sont pris ensemble, les licences au sens strict et les Autres Titres de Participation (ATP).

**TABLEAU 2a**
**Indices d'évolution du nombre de clubs**

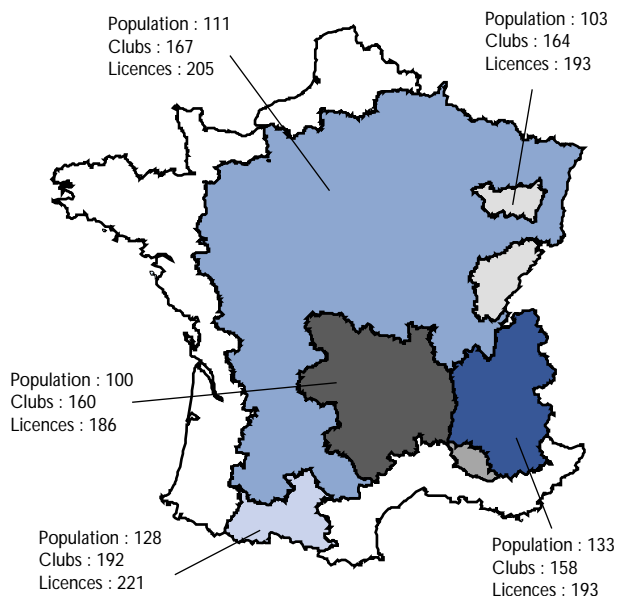
Clubs	1974	1986	1994	2002
Littoral nord	100	141	155	149
Littoral atlantique	100	157	177	179
Littoral méditerranéen	100	168	188	200
<b>Ensemble littoral</b>	<b>100</b>	<b>153</b>	<b>171</b>	<b>172</b>
Massif alpin	100	148	154	158
Massif central	100	160	164	160
Massif pyrénéen	100	165	196	192
Vosges et Jura	100	177	177	164
<b>Ensemble massifs montagneux</b>	<b>100</b>	<b>160</b>	<b>168</b>	<b>165</b>
<b>Littoral et montagne</b>	<b>100</b>	<b>150</b>	<b>168</b>	<b>177</b>
<b>Plaine</b>	<b>100</b>	<b>153</b>	<b>170</b>	<b>167</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>100</b>	<b>154</b>	<b>169</b>	<b>168</b>

Source : Recensement auprès des fédérations sportives agréées – Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative – Mission Statistique (MEOS)

Lecture : Le nombre de clubs du littoral atlantique s'est accru de 77 % entre 1974 et 1994. En conséquence, 1974 étant l'année de « base », son indice est de 100 et l'indice de 1994 est de 177.

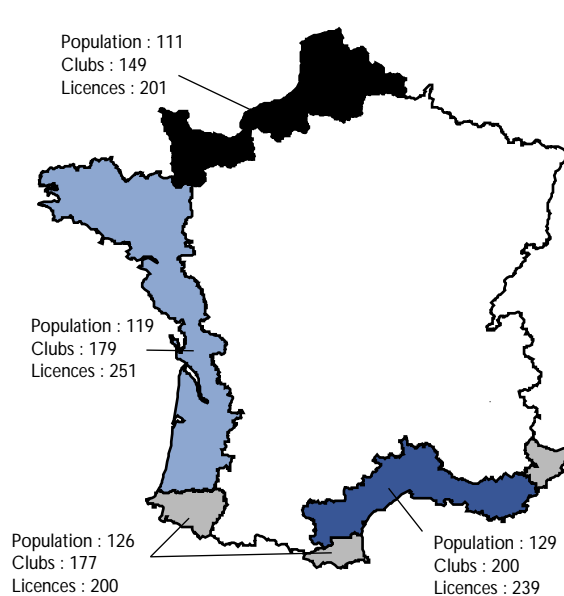
## Graphique 2

### Plaines et montagnes - Année 2002



## Graphique 3

### Littoraux et mixtes - Année 2002



**Source :** Recensement auprès des fédérations sportives agréées – Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative – Mission Statistique (MEOS) – Recensements de la population INSEE

6

**Lecture :** Dans le massif central, l'indice de la population était à 100 en 2002 (croissance nulle entre 1974 et 2002), celui des clubs était à 160 (croissance de 60 % du nombre de clubs entre 1974 et 2002), celui des licences à 186 (croissance de 86 % du nombre de licences entre 1974 et 2002)

### Pour en savoir plus :

- STAT-Info n° 04-06 de novembre 2004 " Un demi siècle de licences sportives "
- STAT-Info n° 05-01 de février 2005 " Les jeunes dans la pratique sportive licenciée en 2003 "
- STAT-Info n° 05-05 de novembre 2005 " Age, diplôme, niveau de vie : principaux facteurs sociodémographiques de la pratique sportive et des activités choisies "
- STAT-Info n° 05-06 de décembre 2005 " Les licences 2004, une approche par disciplines sportives "

### STAT-INFO

est le bulletin de la Mission statistique du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

Directeur de publication : Hervé Savy

Rédacteur en chef : Dominique Crosnier

Secrétariat de Rédaction : Myriam Claval

Direction artistique et maquette : Imprimerie Nationale

Site internet : [www.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.jeunesse-sports.gouv.fr)

Adresse administrative : 95 avenue de France - 75650 PARIS CEDEX 13

Adresse électronique : [stat@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:stat@jeunesse-sports.gouv.fr) - Tél. : 01 40 45 92 96

ne, l'inverse se produit pour les clubs et les licences délivrées. De 1974 à 2002, la croissance du nombre de clubs y est de 10 points inférieure à la moyenne d'ensemble. La situation est encore plus défavorable pour les licences : leur évolution est inférieure à la moyenne d'ensemble de 17 points mais surtout le nombre de licences délivrées diminue depuis 1987 (tableau 2a).

Massif Central, Vosges et Jura ont des « histoires » assez proches. Ces massifs ont connu une croissance de leur population inférieure à celle de la métropole sur la période et il en est de même pour les clubs et les licences délivrées. Ainsi, dans le massif central, le nombre de clubs s'est accru de 60 % entre 1974 et 2002, suivi d'une quasi stagnation depuis 1987. De même, dans les Vosges et le Jura le taux de croissance aura été de 64 % entre 1974 et 2002, et on constate une légère tendance à la baisse du nombre de clubs depuis 1987 (tableau 2a).

Cette similitude d'évolution se retrouve sur les licences : une augmentation aux alentours de 90 % entre 1974 et 2002, la seule différence tenant dans une progression plus soutenue dans les Vosges et le Jura depuis 1987 (tableau 2b).

C'est donc le massif pyrénéen qui s'est le mieux comporté dans la zone de montagne. A une dynamique de la croissance de la population (28 % contre 17 % pour l'ensemble de la métropole) correspond une dynamique de la croissance des clubs et des licences délivrées. 92 % d'augmentation du nombre de clubs sur la période, et une position qui reste forte dans les années récentes (tableau 2a). La même tendance est à

l'œuvre pour les licences délivrées. Avec une augmentation de 121 % sur l'ensemble de la période, le massif pyrénéen continue d'avoir l'un des rythmes les plus élevés dans les années récentes, même s'il subit, comme les autres, les effets du ralentissement général (tableau 2b).

### Croissance ne se conjugue pas avec gigantisme des clubs

Tout au long de la période, l'accueil des nouveaux licenciés se sera fait davantage par des créations que par une augmentation de la taille des clubs. En effet, mesurée par le nombre de licences par club, la taille des clubs ne s'est accrue que de 25 % entre 1974 et 2002 (contre 68 % pour le nombre de clubs et 110 % pour le nombre de licences). En 1974, on comptait en moyenne, sur l'ensemble du territoire, 67 licences par club. Elles sont au nombre de 84 en 2002 (tableau 4).

En outre, sur l'ensemble du territoire métropolitain, cette évolution épouse le mouvement constaté sur les clubs et les licences. C'est entre 1974 et 1986 que l'évolution est la plus forte (on passe de 67 licences par club en 1974 à 79 en 1986) (tableau 4). Au ralentissement de la croissance des licences correspond un ralentissement de la croissance de la taille des clubs, la taille moyenne d'un club n'augmentant que de cinq unités depuis lors.

### Des « histoires » propres à chaque zone

Ce mouvement d'ensemble ne constitue en aucune manière une « règle » applicable à tous les types de territoires. Il n'y a pas systématiquement un accroissement plus fort de la taille des clubs quand le nombre de licences s'accroît plus vite et réciproquement. Ainsi, seul le littoral atlantique se caractérise par une croissance de la taille moyenne des clubs supérieure à la moyenne d'ensemble, comme pour les licences (croissance de 40 % de la taille, qui passe de 65 à 91 licences par club entre 1974 et 2002). A l'inverse, dans le littoral nord où la croissance du nombre de licences aura été inférieure à la moyenne d'ensemble, on constate une croissance de la taille des clubs plus vive que la moyenne : en 1974, il y avait 63 licences par club et 85 en 2002 (tableau 4).

Littoral méditerranéen et massif pyrénéen ont des caractéristiques proches : croissance des licences supérieure à la moyenne et l'inverse pour la taille moyenne des clubs. Enfin, un dernier groupe réunit les autres zones territoriales caractérisées par une croissance inférieure à la moyenne d'ensemble tant en ce qui concerne les licences qu'en ce qui regarde les tailles moyennes des clubs.

**TABLEAU 4**

#### Nombre de licences par club

	1974	1986	1994	2002
Littoral nord	63	74	78	85
Littoral atlantique	65	85	84	91
Littoral méditerranéen	71	78	77	85
<b>Ensemble littoral</b>	<b>65</b>	<b>80</b>	<b>80</b>	<b>88</b>
Massif alpin	77	122	110	94
Massif central	56	64	63	66
Massif pyrénéen	68	72	71	78
Vosges et Jura	64	60	68	75
<b>Ensemble montagne</b>	<b>66</b>	<b>83</b>	<b>80</b>	<b>78</b>
<b>Littoral et montagne</b>	<b>78</b>	<b>83</b>	<b>83</b>	<b>88</b>
<b>Ensemble plaine</b>	<b>67</b>	<b>77</b>	<b>79</b>	<b>82</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>67</b>	<b>79</b>	<b>80</b>	<b>84</b>

assez proches les unes des autres, progressent moins vite que la moyenne d'ensemble.

Dans les zones de plaine, cette variation est d'environ 105 % (3,3 millions de licences en 1974 et 6,7 millions en 2002). Dans la zone mixte (mer et montagne) il y a doublement (de 265 000 licences en 1974 à 530 000 en 2002). Dans les territoires montagneux, l'augmentation est de 95 %, correspondant à 1,1 million en 1974 et 2,2 millions en 2002 (tableau 3).

Au total, bien que les zones littorales présentent la dynamique la plus forte, elles ne sont pas les plus grandes contributrices à la croissance en valeur absolue. En raison de l'effet de taille, ce sont les zones de plaine qui, comme pour les clubs, jouent ce rôle. Dans ces zones, le nombre de licences délivrées augmente d'environ 3,4 millions entre 1974 et 2002, contre environ 2,6 millions pour les zones littorales (tableau 3).

### Au fil du temps, la montagne s'efface devant le littoral

Ces résultats d'ensemble recouvrent des cheminements qui apportent un éclairage supplémentaire particulièrement intéressant. 1987 marque un point de retournement de tendance significatif. Dans la première partie de la période, l'évolution la plus favorable était à mettre à l'actif des zones de montagne : la croissance du nombre de clubs y fut de 60 % contre 53 % pour le littoral et la plaine, et 50 % pour la zone mixte (mer et montagne) (tableau 2a). Depuis 1987, cette hiérarchie est bouleversée, la zone littorale devenant la plus dynamique, alors que les zones de montagne ne progressent plus que très lentement : respectivement 12,2 % et 3,6 % entre 1987 et 2002 (tableau 2a). Le fait remarquable est que ce retournement s'est produit concomitam-

ment à la rupture intervenue dans le rythme d'évolution du nombre de clubs.

Ce phénomène se retrouve sur les licences. De 1974 à 1986, c'est dans les zones de montagne que la progression fut la plus forte : 99 % contre 82 % pour l'ensemble, alors que dans les zones du littoral la variation s'éleva à 86 %, à 74 % en plaine et à seulement 60 % dans la zone mixte (mer et montagne) (tableau 2b). A contrario, depuis cette date et jusqu'en 2002, la progression dans ces trois dernières zones avoisine les 20 %, alors que le nombre de licences délivrées dans les zones de montagne diminue : 2,3 millions de licences en 1986 contre 2,2 millions en 2002 (tableau 2b).

### Le littoral, mais pas tout le littoral : méditerranée et atlantique sont les vaisseaux amiraux

Se limiter au découpage en quatre zones ne permet pas de rendre compte avec une exactitude suffisante des évolutions territoriales. Pour avoir une idée plus complète, il faut observer les mouvements à l'intérieur des zones et plus particulièrement en ce qui concerne la montagne et le littoral.

Dans cette dernière zone, on remarque que l'accroissement de la population a été supérieur à celui de la population nationale entre 1974 et 2002, mis à part pour les départements du littoral nord (tableau 1). Ce clivage se retrouve sur l'évolution des licences et des clubs.

S'agissant de l'évolution des structures, le littoral méditerranéen et le littoral atlantique auront été les deux plus importants moteurs de la croissance. Ce dernier résultat est vrai aussi bien à l'intérieur de la zone que pour l'ensemble du territoire. Sur le littoral méditerranéen, le nombre de clubs double entre 1974 et 2002. Cette progres-

sion est de 79 % pour le littoral atlantique (tableau 2a). Ces deux zones représentaient 18 600 clubs (soit 18 % de l'ensemble) en 1974, et 34 700 en 2002 (20,5 % de l'ensemble) (tableau 3). Ce qui est vrai des structures l'est tout autant des « acteurs », puisque la croissance des licences délivrées dans ces deux zones est également la plus importante de tout le territoire. Toutefois, contrairement à ce que l'on a observé pour les clubs, c'est le littoral atlantique qui arrive cette fois en tête : 151 % d'accroissement du nombre de licences délivrées contre 139 % pour le littoral méditerranéen (tableau 2b). L'ensemble de ces deux zones concentre 1,250 million de licences (soit également 18 % des 6,692 millions de licences) en 1974 et 3,081 millions de licences en 2002 (22 % de l'ensemble) (tableau 3).

À l'inverse, le littoral nord a connu sur la période un développement inférieur à la moyenne nationale aussi bien en termes de structures qu'en termes de licences. À titre d'illustration, alors qu'on comptait presque autant de clubs et de licences dans le littoral nord que dans le littoral atlantique en 1974, en 2002 on dénombrait 15 % de clubs et 30 % de licences en plus dans la zone du littoral atlantique que dans celle du littoral nord.

### Le massif pyrénéen n'est pas en reste

Dans les zones de montagne, la population a crû globalement au même rythme que celui de l'ensemble du territoire métropolitain (tableau 1). Mais, contrairement aux zones littorales, il n'y a cette fois pas de correspondance systématique entre cette évolution et celle des clubs et des licences.

C'est plus particulièrement dans le massif alpin que l'on observe ce phénomène. En effet, alors que la croissance de la population y est supérieure à la moyenne métropolitain-

## Encadré n° 2 : 4 types de territoires sont étudiés :

- Les territoires de montagne au sens du SEATM<sup>1</sup> CEMAGREF<sup>2</sup>
- Les territoires du littoral, lesquels se décomposent en :
  - littoral nord : rassemble les départements à façade maritime des régions Nord-Pas-de-Calais, de Picardie, et de Haute et Basse Normandie,
  - littoral atlantique : par convention les départements concernés de Bretagne à ceux de la région Aquitaine,
  - littoral méditerranéen : les départements concernés des régions Languedoc-Roussillon et PACA.
- Les territoires à la fois montagneux et en bordure de mer (départements des Pyrénées Atlantiques et Orientales et des Alpes Maritimes). On les désignera comme territoires mixtes (mer et montagne).
- Les territoires intérieurs (ou de plaine), lesquels sont tous les autres.

Les statistiques issues des territoires non continentaux sont discontinues ou très fortement approximatives dans les années de début de la période étudiée. Aussi par convention ne sont-elles pas comprises au titre de la présente étude.

<sup>1</sup> Service d'étude et d'aménagement touristique de la montagne – Direction du tourisme.

<sup>2</sup> Centre d'étude du machinisme agricole du génie rural, des eaux et des forêts.

TABLEAU 2b

Indices d'évolution  
du nombre de licences

Licences	1974	1986	1994	2002
Littoral nord	100	166	192	201
Littoral atlantique	100	206	229	251
Littoral méditerranéen	100	184	202	239
<b>Ensemble littoral</b>	<b>100</b>	<b>186</b>	<b>209</b>	<b>230</b>
Massif alpin	100	235	222	193
Massif central	100	181	184	186
Massif pyrénéen	100	174	206	221
Vosges et Jura	100	167	187	193
<b>Ensemble massifs montagneux</b>	<b>100</b>	<b>199</b>	<b>203</b>	<b>195</b>
<b>Littoral et montagne</b>	<b>100</b>	<b>160</b>	<b>178</b>	<b>200</b>
<b>Plaine</b>	<b>100</b>	<b>174</b>	<b>198</b>	<b>205</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>100</b>	<b>182</b>	<b>201</b>	<b>210</b>

Source : Recensement auprès des fédérations sportives agréées – Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative – Mission Statistique (MEOS)

Lecture : Le nombre de licences du littoral atlantique nord s'est accru de 66 % entre 1974 et 1986. En conséquence, 1974 étant l'année de « base », son indice est de 100 et l'indice de 1986 est de 166.

3

Le nombre de licences délivrées quant à lui a plus que doublé, puisqu'il augmente de 110 %, entre 1974 et 2002 : l'indice passe de 100 en 1974 à 182 en 1986 et 210 en 2002, soit une augmentation de 82 % entre 1974 et 1986 et de 15,3 % ensuite (tableau 2b). Comme pour les clubs, cette croissance est dispersée, à la différence près que cette fois seule la zone littorale se situe au-dessus de la moyenne d'ensemble, les trois autres étant en-dessous et proches les unes des autres.

### Un littoral en expansion

Pour les structures affiliées, les territoires mixtes (mer et montagne) ont fait preuve du dynamisme le plus vif avec une progression de 76,5 % du nombre de leurs clubs sur l'ensemble de la période. Sans le sous-estimer, ce résultat doit pourtant être relativisé, cette zone étant d'une taille relativement petite (trois départements) : de 3 400 en 1974, le

nombre de clubs passe à 6 000 en 2002 (tableau 3).

Compte tenu de sa taille et en dépit d'une croissance légèrement moins forte (72 % sur la période 1974-2002), la zone littorale a un impact beaucoup plus important sur l'évolution du nombre de clubs. On en dénombrait 30 500 en 1974 ; ils sont 52 400 en 2002, soit une augmentation de 21 900 (tableau 3).

En revanche, dans les zones de plaine et surtout dans les zones de montagne, l'évolution est sensiblement moins rapide.

Dans les zones de plaine, elle reste proche de l'évolution moyenne (67 %). Compte tenu de sa taille, cette zone est la plus grande contributrice, en valeur absolue, à la progression du nombre de clubs. On en recensait 48 800 en 1974 ; on en dénombre 81 500 en 2002, soit une augmentation de 32 700 (tableau 3).

C'est finalement dans les zones de montagne que la progression aura été la moins rapide (64 %), avec 17 400 clubs en 1974 et 28 600 en 2002 soit un différentiel de 11 200 (tableau 3).

Ces tendances, constatées à propos du nombre de clubs, se retrouvent aussi pour le nombre de licences délivrées, avec cependant quelques nuances, tant dans les amplitudes que dans les répartitions.

Par rapport à l'évolution des structures, les zones littorales se démarquent encore plus nettement des autres types de territoires. En effet, dans ces zones, le nombre de licences délivrées s'est accru de 130 % au cours de la période (on en dénombrait environ 2 millions en 1974 contre 4,6 millions en 2002) (tableau 3), évolution sensiblement supérieure à la moyenne d'ensemble (116 %). Par contre, les trois autres types de territoires, pour lesquels les évolutions sont

TABLEAU 3

Évolution du nombre de clubs et de licences  
délivrées selon les zones géographiques entre 1974 et 2002

Unité : milliers

	1974		1986		1994		2002		Ecart 2002-1974	
	Clubs	Licences	Clubs	Licences	Clubs	Licences	Clubs	Licences	Clubs	Licences
Littoral nord	11,9	747,5	16,8	1 241,7	18,4	1 435,5	17,7	1 504,5	+ 5,8	+ 757,0
Littoral atlantique	12,0	778,6	18,8	1 606,8	21,2	1 783,2	21,5	1 956,7	+ 9,5	+ 1 178,1
Littoral méditerranéen	6,6	471,2	11,1	866,5	12,4	952,5	13,2	1 124,6	+ 6,6	+ 653,4
<b>Ensemble littoral</b>	<b>30,5</b>	<b>1 997,3</b>	<b>46,7</b>	<b>3 715,0</b>	<b>52,0</b>	<b>4 171,2</b>	<b>52,4</b>	<b>4 585,8</b>	<b>+ 21,9</b>	<b>+ 2 588,5</b>
Massif alpin	5,9	452,4	8,7	1 061,3	9,1	1 005,0	9,3	871,9	+ 3,4	+ 419,5
Massif central	6,7	376,8	10,7	681,9	11,0	693,2	10,7	702,2	+ 4	+ 325,4
Massif pyrénéen	2,6	176,7	4,3	308,2	5,1	363,9	5,0	390,2	+ 2,4	+ 213,5
Vosges et Jura	2,2	141,0	3,9	234,9	3,9	264,2	3,6	271,4	+ 1,4	+ 130,4
<b>Littoral et montagne</b>	<b>3,4</b>	<b>265,0</b>	<b>5,1</b>	<b>424,9</b>	<b>5,7</b>	<b>471,6</b>	<b>6,0</b>	<b>529,2</b>	<b>+ 2,6</b>	<b>+ 264,2</b>
<b>Ensemble plaine</b>	<b>48,8</b>	<b>3 282,7</b>	<b>74,5</b>	<b>5 724,8</b>	<b>82,7</b>	<b>6 506,5</b>	<b>81,5</b>	<b>6 721,2</b>	<b>+ 32,7</b>	<b>+ 3 438,5</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>100,1</b>	<b>6 691,9</b>	<b>153,9</b>	<b>12 151,0</b>	<b>169,5</b>	<b>13 475,6</b>	<b>168,5</b>	<b>14 071,9</b>	<b>+ 68,4</b>	<b>+ 7 380,0</b>

Source : Recensement auprès des fédérations sportives agréées. Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative. Mission statistique (MEOS).